



UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE (UPEC)

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU

VENDREDI 5 JUIN 2015

Parmi les membres élus du Conseil, ayant voix délibérative, étaient présents :

M. Luc HITTINGER, Président de l'Université

Collège A – dit « des Professeurs des universités » :

M. Patrick CEGIELSKI

M. Christian TUTIN

M. Jean-Claude DRIANT

Mme Caroline OLLIVIER-YANIV

Collège B – dit « des autres enseignants » :

Mme Vèrène CHEVALIER

Mme Pascale FANEN

Mme Isabelle COLL

M. Arnaud THAUVRON

M. Christian CUESTA

M. Philippe THIARD

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

M. Julien GIRAL

Collège des personnalités extérieures :

Titulaires

M. Frédéric MORET

Collège dit « des usagers » :

Titulaires

M. François-Antoine CASCIANI

Mme Cécilia KOCH

Parmi les membres élus du Conseil, ayant voix délibérative, étaient présents par procuration :

Collège A – dit « des Professeurs des universités » :

M. Claude BARREIX (procuration donnée à M. Patrick CEGIELSKI)

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

Mme Marie-Agnès DESPRÈS (procuration donnée à M. Philippe THIARD)

Collège des personnalités extérieures :

Titulaires

M. Marc COGNY (procuration donnée à Mme Caroline OLLIVIER-YANIV)

Mme Jeannick LE LAGADEC (représentée par Vivien REBIÈRE)

Mme Isabelle SACHOT-MOIREZ (procuration donnée à M. Luc HITTINGER)

M. Pierre SERNE (procuration donnée à M. Luc HITTINGER)

Collège des étudiants

M. Annaël LOMBE (procuration donnée à Mme Cécilia KOCH)

Parmi les membres non-élus du Conseil, ayant voix consultative, étaient présents ou représentés :

Mme Patricia ALBANÈSE, Assesseure à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

M. Dominique ARGOUD, Directeur de l'UFR SESS-STAPS

M. Jean-David AVENEL, Directeur de l'UFR AEI

M. Matthias BEEKMANN, Directeur de l'OSU
 Mme Patricia DE BERNARDI, Directrice du SUMPPS
 M. Gaël BLANC, Direction des Affaires Juridiques et Générales
 Mme Jeanne-Marie BOIVIN, Directrice de l'UFR Lettres et Sciences Humaines
 M. Manuel BOUARD, Directeur général des services adjoint aux moyens
 Congrès 2000, Sténotypie
 M. Laurent GADESSAUD, Directeur de l'IUT Créteil-Vitry
 Mme Béatrice GILLE, Rectrice de l'Académie de Créteil (représentée par N. SALAHOU)
 M. Jean-Jacques ISRAËL, Directeur de l'UFR de Droit
 M. Jean-Marie JOURAND, Directeur du service Communication
 Mme Sophie MAZENS, Directrice du SCD
 Mme Brigitte MARIN, Directrice de l'ESPE (représentée par Mme Sophie CANAC)
 M. Jacques MOSCOVICI, Directeur de l'UFR Sciences et Technologie
 M. Didier NICOLLE, Vice-président à la Stratégie et au Développement
 Mme Claude PASQUIER, Direction des services financiers
 M. François TAVERNIER, Directeur général des services
 M. Guillaume VIOLET, Directeur du Cabinet du Président de l'Université

Parmi les membres élus du Conseil, ayant voix délibérative, étaient absents et non représentés :

Collège A – dit « des Professeurs des universités » :

M. Alexandre MAITROT DE LA MOTTE

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

Mme Joëlle FAURE-DUNABEITIA

Collège dit « des usagers » :

Titulaires

Mme Maëly CANTUEL

M. Vincent VIVIANI

Suppléants

M. Yoro FALL

Mme Éléa GAILLARD

M. Nourad MAECHA

M. Alexandre MARQUET

Mme Agathe THORSTEINSSON-BURLIN

Collège des personnalités extérieures :

Titulaires

Mme Laëticia KRUSZYNSKA

M. Christophe LAFOND

M. Frédéric MORET

Suppléants

Mme Brigitte JEANVOINE

Parmi les membres non-élus du Conseil, ayant voix consultative, étaient absents et non représentés :

Mme Élisabeth ALIMI, Direction du SCUIO-BAIP

M. Philippe BIZEUL, Vice-président aux partenariats économiques

Mme Emmanuelle BOSIO, Direction des Affaires Juridiques et Générales

Mme Julie CHENAYE, Responsable du service Vie de campus

M. Pierre COURAUD, Directeur opérationnel du projet Nouvelle Université

M. Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ, Directeur de l'UFR de Médecine

Mme Liliane FINEZ, Directrice générale des services adjointe formation et accompagnement de l'étudiant
 Mme Dimitra GAKI, Direction du patrimoine et maintenance immobilière
 M. Romain GHERARDI, Assesseur à la Commission de la Recherche–Biomédecine
 Mme Lucie GOURNAY, Vice-présidente du Conseil Scientifique
 Mme Sandrine HOLLET-HAUDEBERT, Directrice de l'UFR Sciences Économiques et Gestion
 M. Bernard JACQUET, Direction de la recherche et de la valorisation
 M. Stéphane JAFFARD, Assesseur à la Commission de la Recherche
 M. Thomas KHABOU, Vice-président Étudiant
 Mme Élise LAMARE, Assesseure formation continue
 Mme Corine LARRUE, Directrice de l'Institut d'Urbanisme de Paris
 M. Antoine METER, Directeur de l'IUT Sénart-Fontainebleau
 M. Olivier MONTAGNE, Assesseur à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire–Santé
 M. Yves PALAU, Vice-président du Conseil des Études et de la Vie Universitaire
 M. Jean-François PICARD, Directeur de l'IPAG
 Mme Florence RIOU, Direction des Affaires Juridiques et Générales
 M. Alain ROSSI, Directeur des systèmes d'information
 Mme Nathalie SAYAC, Assesseure au Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
 M. Martin SCHWEEL, Assesseur Relations internationales
 M. Renaud SIOLY, DRH
 Mme Claire SOTINEL, Vice-présidente Relations Internationales
 M. Philippe VERSCHEURE, Agent comptable

SOMMAIRE

1.	VIE DE L'ÉTABLISSEMENT	5
1.2.	Nomination des personnalités extérieures représentantes des collectivités locales	5
1.1.	Point d'étape sur le projet de création de la nouvelle université	5
2.	QUESTIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES	13
2.1	Approbation du budget rectificatif n° 1 pour l'année 2015	13
3.	OFFRE DE FORMATION.....	18
3.1.	Approbation de DU et CU	18
4.	QUESTIONS DIVERSES	19
4.	Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration du 30 janvier et du 27 mars 2015.....	19

La séance est ouverte à 9 heures 41, sous la présidence de Monsieur Luc HITTINGER.

Le Président informe le Conseil d'Administration que :

- L'offre de formation de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC), de l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée (UPEM) et de la Communauté d'Universités et d'Etablissements (COMUE) Université Paris-Est (UPE) a été adoptée par le Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER), à 15 voix pour et 1 voix contre.
- Le CNESER a accepté l'ensemble des équipes de recherche proposées.

Le Président salue le travail réalisé sur ces dossiers.

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

1.2. Nomination des personnalités extérieures représentantes des collectivités locales

Le Président annonce des changements dans la composition du Conseil d'Administration de l'UPEC suite aux élections départementales de mars 2015 :

- Le Conseil départemental du Val-de-Marne sera désormais représenté au Conseil d'Administration par Madame Jeannick LE LAGADEC, conseillère départementale en charge de l'enseignement supérieur, de la santé, de l'agriculture et du périurbain. Madame LE LAGADEC, aujourd'hui absente, est représentée par Monsieur Vivien REBIÈRE.
- Le représentant du Conseil départemental de Seine-et-Marne au Conseil d'Administration de l'UPEC n'a pas encore été nommé. Cette nomination sera annoncée lors du prochain Conseil d'Administration.

1.1. Point d'étape sur le projet de création de la nouvelle université

M. NICOLLE explique que ce projet s'inscrit dans la structuration de l'enseignement supérieur et de la recherche dans l'Est francilien. L'UPEC a adhéré en 2007 au Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) Université Paris-Est, auquel a succédé la COMUE. Un travail en profondeur a été mené entre l'UPEC et l'UPEM, il s'est traduit par des rapprochements entre leurs laboratoires de recherche et par la construction d'une offre de formation largement partagée, qui a été - comme indiqué précédemment - adoptée par le CNESER et qui sera mise en œuvre à la rentrée de septembre 2015.

Le projet de création de la nouvelle université s'inscrit également dans le cadre de l'appel à projets du PIA 2 (deuxième programme d'investissements d'avenir) et du dépôt du projet I-SITE (Initiatives Science Innovation Territoires Economie) de la COMUE, qui a été présélectionné.

Il a pour ambition de :

- accroître la visibilité de l'UPEC et de l'UPEM à l'international, en recherche et en formation, en lien avec les projets de la COMUE et avec le projet I-SITE,
- améliorer la formation, proposer aux étudiants une offre de formation différenciée,
- renforcer la professionnalisation, la formation par alternance et la formation continue,
- construire à l'est de Paris un établissement universitaire fort pour nouer des partenariats étroits avec les établissements publics de recherche, les collectivités locales et les acteurs socio-économiques,
- simplifier les procédures et les processus de gestion de l'établissement.

Des échanges sur le projet ont eu lieu dans le cadre des commissions, des groupes projets et des ateliers.

Une proposition de gouvernance de la nouvelle université sera faite lors du Conseil d'Administration du 26 juin 2015.

La dernière réunion de la commission gouvernance a eu lieu le 2 juin. Les objectifs sont de traduire dans la gouvernance les ambitions pour la recherche et la formation et le souhait de renforcer l'articulation entre ces deux activités. La présentation faite par PowerPoint en commission indiquait deux niveaux de gestion budgétaire : l'établissement et l'unité de formation ou l'unité de recherche. Elle faisait apparaître également une proposition de niveau d'animation dénommé « schola », qui permet d'éviter d'utiliser plusieurs termes (composante, entité, structure, etc.). Les missions de la schola restent à préciser. Un calendrier a été présenté : la nouvelle université se structurera progressivement, dans le cadre contrat quinquennal 2015-2019. La commission a donné lieu à plus d'une heure et demie de débat. Cinq membres de la commission (deux directeurs de composante de l'UPEC et trois représentants syndicaux) ont choisi de ne pas participer à cette réunion et ils ont expliqué les raisons de leur choix.

Mme BOIVIN précise qu'elle fait partie de ces cinq membres et qu'ils ont quitté la réunion parce qu'ils ont reçu le PowerPoint seulement la veille, à 23 heures 59, et que ce document n'avait rien à voir avec celui discuté lors de la précédente réunion de la commission ni avec les propositions de gouvernance que l'équipe de direction de l'UPEC présentait depuis plusieurs semaines dans les conseils de composantes, ni avec le schéma de gouvernance présenté lors du CODIR spécifiquement dédié à la gouvernance..

Devant ce qu'ils ont considéré comme une incompréhensible provocation, les représentants des directeurs de composante de l'UPEC - Laurent GADESSAUD (directeur de l'IUT Créteil-Vitry) et

Jeanne-Marie BOIVIN – mais aussi les élus FSU de la commission – Julien GIRAL (élu SNASUB-FSU au Conseil Administratif de l'UPEC), Stéphane TASSEL (élu SNESUP-FSU au Conseil d'Administration de l'UPEM), Mustapha ZIDI (élu SNESUP-FSU au Conseil Académique de l'UPEC) ont décidé de quitter la réunion.

Le Président s'inscrit en faux contre l'idée selon laquelle la présentation faite en commission gouvernance n'avait rien à voir avec les discussions précédentes. Il explique que :

- L'organisation générale de l'UPEC est différente de celle de l'UPEM et il est essentiel de prendre en compte ces deux organisations et de réfléchir à celle de la future université.
- Quatre composantes ont voté une motion : la faculté de lettres, la faculté de droit, la faculté des sciences et technologie et l'IUT de Créteil Vitry. Une composante a voté contre.
- La direction de l'UPEC entend les voix des directeurs de composante et les voix des conseils de gestion. L'organisation de la nouvelle université n'est pas figée.
- Le schéma présenté lors de la commission gouvernance n'était pas une provocation. Le travail sur le projet est fait de façon transparente et dans une démarche de co-construction. Des réunions ont lieu deux fois par semaine et des informations sont données sur le site www.upec-upem.fr.

M. ISRAËL estime que deux discussions sont menées :

- Une « discussion de façade » sur la proposition faite aux directeurs de composante.
- Une « discussion de réalité » sur le schéma qui a été envoyé la veille de la commission gouvernance et qui n'est pas celui qui avait été discuté avec les directeurs de composante.

Pour lui, la question est de savoir s'il faut préserver le statut de l'enseignant-chercheur ou séparer les unités d'enseignement et les unités de recherche. M. ISRAËL juge qu'une telle séparation serait très néfaste pour l'avenir de l'université et pour l'idée poursuivie par l'équipe de direction.

Il souligne que le projet de création de la nouvelle université ne pourra pas se réaliser sans l'adhésion des acteurs de terrain (les enseignants, les personnels administratifs et les étudiants).

Il s'insurge sur le fait que, dans le PowerPoint présenté en commission, un point d'interrogation est mis sur l'avenir de l'unité de formation et de recherche (UFR) de droit. Il est très attaché à l'existence de cette UFR, non pas pour des raisons idéologiques mais pour des raisons de formation, pour amener les étudiants en droit à trouver des emplois.

Mme CHEVALIER estime que l'actuelle direction de l'UPEC a refusé le débat sur la question de la fusion entre l'UPEC et l'UPEM et qu'elle n'a pas reçu de mandat pour ce projet. De plus, elle regrette de ne recevoir aucun des documents discutés dans les commissions thématiques. Elle considère que les

membres du Conseil Administration ne sont pas suffisamment informés des avancées du projet et qu'il n'y a pas eu de vrai débat depuis les élections de 2012. Elle n'est pas opposée au projet lui-même mais à la manière dont il se construit et à ses modalités de mise en œuvre. Elle souhaite savoir ce qui va être mis au vote du Conseil d'Administration du 26 juin.

Le Président, en réponse à M. ISRAËL, précise que :

- Le statut de l'enseignant-chercheur sera préservé. Il rappelle que, dans les sciences dures, un certain nombre d'équipes de l'UPEC apparaissent dans des classements internationaux. Il souhaite que les enseignants-chercheurs fassent de la recherche dans des équipes de recherche qu'ils auront choisies et qu'ils aient les compétences pour effectuer de la formation. Certaines composantes sont plutôt axées sur la formation que sur la recherche. D'autres, par exemple la faculté de médecine, ont un positionnement différent. L'organisation de la recherche en médecine est en lien avec l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM), ce qui a permis de structurer 14 équipes dans un grand ensemble et de simplifier les modes de financement de la recherche. En revanche, les formations dans la médecine se développent.
- Un travail est mené en faveur des usagers. La Maison des Etudiants de l'UPEC a été inaugurée le 1^{er} juin. Ce travail d'amélioration de la vie étudiante est poursuivi dans le cadre du projet de création de la nouvelle université.

En réponse à Mme CHEVALIER, le Président rappelle que, dans sa profession de foi des élections des conseils centraux en 2012, il ne parlait pas de « fusion » mais d'un « rapprochement » entre l'UPEC et l'UPEM. Il assure que le projet mené actuellement n'en est pas au stade de la fusion.

M. TUTIN fait remarquer que, lors des débats qui ont eu lieu au moment de la présentation des listes, la direction actuelle avait dit qu'il n'y aurait pas de projet de fusion, et elle a fait toute sa campagne sur le thème de ce refus.

Le Président distingue d'une part la profession de foi et d'autre part les propos tenus oralement, et il s'inscrit en faux contre l'idée selon laquelle il aurait fait campagne sur l'idée qu'il n'y aurait pas de projet de fusion. De plus, il fait remarquer qu'il a reçu mandat et qu'il le remet en jeu.

Il souligne que des efforts d'information ont été faits sur le projet de création de la nouvelle université, notamment en Commission Recherche et en Commission Formation et Vie universitaire (CFVU), mais aussi lors des réunions de proximité « Rencontres NoU » et dans les conseils de gestion et sur le site www.upec-upem.fr, sur lequel il est possible de trouver des documents.

Un point d'avancement du projet sera présenté au Conseil d'Administration du 26 juin, en prenant en compte les discussions qui ont eu lieu dans cette instance.

M. GADESSAUD souligne que :

- Le projet de création d'une nouvelle université est complexe et il nécessite des compromis et des concessions par rapport aux modèles initiaux de l'UPEC et de l'UPEM.
- Les directeurs de composante sont favorables au principe d'une nouvelle université en raison des conséquences attendues : le renforcement des liens avec le territoire de l'Est francilien, l'augmentation de la visibilité internationale de l'UPEC et le renforcement de la recherche.

Mme BOIVIN et M. GADESSAUD ont quitté la réunion de la commission gouvernance parce qu'ils ont estimé qu'un point de non-retour avait été atteint dans la méthode de construction du projet.

Lors du conseil de gestion de l'IUT de Créteil-Vitry, un schéma de gouvernance « hybride » qui permettait de respecter l'identité de chacun et de conserver le modèle UFR, avait été présenté. Mme BOIVIN et M. GADESSAUD regrettent que ce schéma de gouvernance ait été abandonné et que le projet en soit revenu à son départ.

M. GADESSAUD se reconnaît totalement dans la motion de l'IUT de Créteil-Vitry et il souhaite une co-construction sur le projet.

M. TUTIN souhaite savoir sur quoi le Conseil d'Administration devra voter le 26 juin.

Il fait remarquer que les élus syndiqués des différents conseils de l'UPEC ont plaidé pour un rapprochement progressif plutôt que pour une fusion entre l'UPEC et l'UPEM, et il regrette que ce discours n'ait pas été entendu puisque le projet de fusion pose des difficultés.

Il considère que l'université française est dans une profonde crise depuis plusieurs années puisque la massification de l'enseignement supérieur s'est faite sans massification des moyens et sans transformation des formes d'enseignement. Par conséquent, de nombreux étudiants de L1 et de L2 sont inadaptés à la forme traditionnelle de l'enseignement supérieur et une question se pose sur le devenir de ces étudiants. De plus, les formations universitaires classiques risquent de disparaître. M. TUTIN estime que ces sujets ne sont pas traités par le projet de création d'une nouvelle université ni par les COMUE ni par les aménagements institutionnels.

M. NICOLLE revient sur le sujet de la dissonance entre la présentation faite en conseil de gestion de l'IUT Créteil-Vitry le 12 mai et le PowerPoint présenté en commission gouvernance le 2 juin. Le 12 mai, dans le cadre du conseil de gestion de l'IUT Créteil-Vitry, l'équipe de direction a fait, comme pour les autres composantes de l'université, un point d'étape à début mai qui faisait état de ce qui avait été travaillé et débattu dans le cadre de la commission gouvernance du 14 avril, sachant que la

commission gouvernance n'est pas décisionnaire, elle est un lieu de présentation de propositions et un lieu de débats, de discussions, de confrontation d'idées. Dans le diaporama des conseils de gestion de l'UPEC, il a été indiqué que l'équipe du projet de création d'une nouvelle université travaillait sur des évolutions vers des structurations de type hybride, dans lesquelles il n'y aurait pas un modèle unique, parce que l'UPEC et l'UPEM ont des spécificités. Certes, le PowerPoint du 2 juin ne faisait pas apparaître explicitement le terme d'« hybridation », mais il présentait les structurations actuelles et les structurations futures. Dans ce diaporama, toutes les UFR ont été notées avec un point d'interrogation, mais pas les UR (unités de recherche), parce que 41 UR ont été accréditées et l'objectif dans l'immédiat n'est pas de revisiter leur périmètre. En revanche, si des personnels souhaitent avancer vers de nouveaux rapprochements, ils seront accompagnés. De plus, le diaporama du 2 juin n'était pas figé, il a été présenté dans un esprit d'ouverture et de discussion.

Le Président revient sur l'intervention de M. TUTIN en faisant remarquer que :

- Il existe déjà une association entre l'UPEC et l'UPEM puisqu'environ 50 % des masters, 50 % des licences et 35 % des licences professionnelles sont communs entre les deux universités.
- Le projet de création d'une nouvelle université nécessite une transition, qui passe notamment par un certain nombre d'associations.
- Le nombre d'étudiants sur l'Est francilien augmente, contrairement à ceux des autres territoires, mais il faut rehausser l'enseignement du second degré pour améliorer la capacité des étudiants à suivre les cursus universitaires. Ce travail est fait en lien avec l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE).

Mme CHEVALIER réitère sa question : que se passera-t-il au Conseil d'Administration du 26 juin ?

M. CUESTA précise que cette question sera tranchée le 18 juin, date à laquelle un document sur le projet de création de la nouvelle université sera envoyé aux membres du Conseil d'Administration.

M. THAUVRON estime qu'il faut entendre la position des directeurs de composante mais aussi celle des porteurs de projets conjoints UPEC-UPEM. Il juge que le questionnaire sur les schola est parfaitement légitime et que la réunion de la commission gouvernance a permis d'échanger des points de vue très différents et très enrichissants sur le sujet.

Il n'est pas opposé au principe du projet mais il appelle à mener des concertations avec tous les acteurs de terrain et il préconise une communication non pas avec un PowerPoint mais avec un véritable texte.

Il souhaite soumettre au vote du Conseil d'Administration une motion portée par la liste « Penser l'avenir, agir ensemble », qui appelle à poursuivre les échanges en mobilisant les acteurs de terrain dans la perspective du CA de juin.

(Distribution de la motion.)

Mme BOIVIN ne voit pas l'intérêt de voter cette motion dans le Conseil d'Administration.

M. THAUVRON rappelle qu'il est élu du Conseil d'Administration, qu'il a le droit de proposer une motion et que chacun est libre de voter.

M. THIARD rappelle qu'entre février et juin 2014, l'équipe de direction de l'UPEC a rencontré tous les acteurs de terrain et elle a présenté le projet sur tous les sites de l'université. Ces rencontres ont permis d'entendre et de répondre à toutes les questions et d'amender progressivement le projet. Un débat a eu lieu sur le choix entre fusion et association. En juin 2014, l'option d'une association a été écartée parce qu'elle ne présentait pas la plus-value attendue de la création d'une nouvelle université en termes de visibilité internationale, de renforcement de la recherche et de lien avec le territoire. Le débat sur le projet se poursuivra dans le cadre de la commission gouvernance mais aussi dans les autres commissions thématiques sur le projet. Les décisions importantes seront prises par les conseils centraux de l'université.

M. GIRAL estime que :

- Chaque membre du Conseil d'Administration est libre de faire des motions mais il faut retirer le logo de l'UPEC puisque la motion est présentée par une liste.
- La nouvelle université va détruire des modèles qui fonctionnent et il prévient que les personnels se mobiliseront.

Il s'interroge sur ce qui va être voté aux Conseils d'Administration de l'UPEM et de l'UPEC, qui auront lieu respectivement les 25 et 26 juin.

M. CASCIANI se présente, il est représentant des étudiants à la fédération des associations de l'UPEC.

Il entend une grande partie des remarques faites par les UFR. Il précise que le rejet exprimé ne porte pas sur le mot « hybridation » mais sur la déconnexion entre la formation et la recherche des deux unités proposées dans la future gouvernance. Il estime que cette réorganisation n'aura pas d'impact immédiat sur la formation mais qu'elle va poser des problèmes en termes de mobilité et de proximité de la formation et de la recherche pour les étudiants.

Il souhaite savoir si, lors des prochains Conseils d'Administration de l'UPEC et de l'UPEM, les structurations présentées lors de la commission gouvernance du 2 juin seront soumises au vote en

prenant en compte les discussions qui ont eu lieu sur ce sujet lors de la commission, ou si un document de travail va être présenté et discuté mais ne sera pas soumis au vote.

Le Président explique que :

- Il n'y a aucun intérêt à faire en sorte que les étudiants aillent de Marne-la-Vallée à Créteil ou inversement. Le travail accompli dans le cadre de la coaccréditation a consisté à avoir des formations de proximité.
- Le but du projet de création de nouvelle université n'est pas de détruire l'existant mais de se structurer sur les années 2020-2025. Le Président suggère pour cela de regarder l'évolution de la faculté de médecine. L'objectif du projet est de faire en sorte que l'université nouvelle soit attractive pour les étudiants, sachant que 30 % des lycéens de l'académie de Créteil vont à Paris.
- Lors du Conseil d'Administration du 26 juin, l'équipe de direction présentera les grands traits de la gouvernance qu'elle souhaite pour la nouvelle université. Certaines structures, comme l'École d'Urbanisme de Paris (EUP), sont déjà prêtes. Le but est de construire une organisation lisible, visible et qui permette aux étudiants d'être formés dans les meilleures conditions en étant au plus près des usagers.

Mme CHEVALIER estime que :

- Le Président emploie beaucoup de mots pour ne pas répondre à une question simple.
- Il existe un double discours sur le projet et ce dernier n'a pas fait l'objet de débats contradictoires et il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de voter sur un projet qu'ils ne connaissent pas. Les administrateurs, notamment les personnalités extérieures, ne sont pas suffisamment informés.
- Lors des élections de 2012, l'équipe de direction n'a pas reçu de mandat pour le projet de création de la nouvelle université. Elle n'écoute ni les conseils de gestion ni le Conseil d'Administration. La motion qui va être votée ne tient pas compte de toute la discussion qui vient d'avoir lieu.

M. DRIANT approuve totalement la motion votée par le conseil de gestion de l'EUP.

Il considère que :

- Dans certains cas, par exemple le droit, le recouvrement entre formation et recherche est complet et le système d'UFR fonctionne de façon correcte.

- En revanche, dans d'autres cas, par exemple l'urbanisme, ce recouvrement n'est que partiel et il y a une légitimité à avoir d'un côté une unité de recherche (UR) et de l'autre une unité de formation (UF).
- La définition du périmètre des schola doit tenir compte de cette diversité d'approches pour que la nouvelle université soit attractive.
- Le fait que les membres du Conseil d'Administration ne sachent pas ce sur quoi ils devront voter le 26 juin pose problème.

Le Président rappelle que l'UPEC n'est pas la seule partie prenante du projet puisque celui-ci se construit entre l'UPEC et l'UPEM. Les équipes de direction des deux universités discuteront ensemble pour voir quelle proposition de gouvernance peut être faite pour la future université. Il entend un certain nombre de critiques dans la motion mais il n'est pas favorable à ce que le Conseil d'Administration vote sur celle-ci.

M. THAUVRON accepte que cette motion ne soit pas votée, d'autant plus que des débats positifs ont eu lieu durant les derniers jours.

2. QUESTIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES

2.1 Approbation du budget rectificatif n° 1 pour l'année 2015

(Projection de diapositives.)

Mme PASQUIER rappelle que le Conseil d'Administration a voté le budget initial 2015 à hauteur de 250 695 578 €. L'équipe de direction propose de porter ce budget à 253 207 938 € (+2 512 360 €, soit 1 % du budget initial), soit une augmentation de 4 % des moyens de l'UPEC par rapport à 2014.

Ce premier budget rectificatif est l'occasion d'attribuer aux composantes des dotations supplémentaires pour le fonctionnement des équipes de recherche (328 313 €), les investissements de recherche (267 347 €), les projets d'innovation pédagogique (350 K€) et les autres investissements (investissements pédagogiques et travaux, 248 363 €).

Ressources

Il est aussi l'occasion d'augmenter de 1,7 M€ (+5 %) les prévisions de ressources propres par rapport au budget initial. Les subventions autres que l'État et autres que les contrats de recherche baissent d'environ 1 M€ par rapport au budget initial mais elles augmentent par rapport à la constatation 2014.

Les ressources propres progressent de 324 457 € par rapport au réalisé 2014.

Les subventions publiques de la Région Île-de-France (hors contrats de recherche) sont désormais évaluées à 6 076 721 €, dont environ 5,3 M€ pour la restructuration de la faculté de médecine.

La dotation de l'État est en hausse d'environ 900 K€ par rapport au réalisé 2014.

Le total des ressources propres augmente de 13 % par rapport au réalisé 2014.

Dépenses

1,2 M€ de dépenses supplémentaires par rapport au budget initial sont prévus dans le domaine de la formation, essentiellement sur le fonctionnement mais aussi sur les investissements et les vacances pédagogiques.

Les dépenses de recherche augmentent de 700 K€, essentiellement en raison de l'accroissement de la masse salariale sur les contrats de courte durée, et également en raison d'une augmentation des investissements.

On prévoit +100 K€ pour la documentation, +100 K€ pour la vie étudiante, -200 K€ pour les dépenses immobilières et +600 K€ pour les dépenses de pilotage (investissements WIFI).

Cependant, les poids des enveloppes de dépenses restent les mêmes qu'au budget initial : 72 % pour la masse salariale, 6 % pour les amortissements et les provisions, 15 % sur le fonctionnement et 7 % sur les investissements et les travaux.

On constate les évolutions suivantes : +2,4 M€ sur le personnel, +2,8 M€ sur le fonctionnement, -1,2 % sur les amortissements et les provisions, +6,1 M€ (+55 %) sur les investissements et les travaux.

Équilibre et variation du fonds de roulement

Le résultat prévisionnel de l'exercice 2015 devrait être équilibré puisque les ressources de fonctionnement devraient être égales aux charges de fonctionnement.

Il est prévu que l'UPEC génère une capacité d'autofinancement de 3 640 422 € et qu'elle reçoive des subventions fléchées d'investissements à hauteur de 7 219 991 €.

Les dépenses d'investissements sont prévues à hauteur de 17 215 880 €, ce qui nécessite un prélèvement de 6 355 467 € sur le fonds de roulement. Le fonds de roulement avait été arrêté à la somme de 25 397 707 € à la clôture de l'exercice 2014. Il est donc prévu qu'il soit de 19 042 240 € à la fin de l'exercice 2015, ce qui devrait représenter l'équivalent de 31 jours de fonctionnement puisque la valeur actualisée d'un jour de fonctionnement est de 608 299 €.

Le Président propose de passer au vote.

M. BLANC donne lecture des procurations :

- Le Président a reçu procuration de M. SERNE et de Mme SACHOT-MOIREZ.
- M. CEGIELSKI a reçu procuration de M. BARREIX.
- Mme OLLIVIER-YANIV a reçu procuration de M. COGNY.
- M. THIARD a reçu procuration de Mme DESPRÈS.
- Mme KOCH a reçu procuration de M. LOMBE.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le budget rectificatif n° 1 de l'année 2015.

M. CUESTA signale que le budget rectificatif de l'année 2015 est également présenté sous format GBCP (gestion budgétaire et comptable publique), pour information au Conseil d'Administration.

M. TAVERNIER précise que la GBCP est une réforme qui s'impose à tous les opérateurs de l'Etat en 2016. Le monde de l'enseignement en France n'ayant pas encore les outils, notamment SIFAC, qui lui permettraient d'exécuter ses budgets en GBCP, il a obtenu un délai d'un an pour le faire. Néanmoins, il est demandé aux universités de rappeler régulièrement à leurs administrateurs les mécanismes de la GBCP.

(Projection de diapositives.)

Mme PASQUIER fait savoir que :

- Le budget initial 2016 sera présenté au Conseil d'Administration sous le format GBCP mais également sous le format actuel.
- À l'avenir, quatre tableaux seront soumis au vote du Conseil d'Administration :
 - le tableau des emplois,
 - le tableau des autorisations budgétaires, d'une part en autorisations d'engagement et d'autre part en crédits de paiement, qui fera apparaître un solde budgétaire,
 - le tableau d'équilibre financier, qui fera apparaître les variations réelles de trésorerie de l'établissement,
 - le compte de résultat et le tableau de financement prévisionnel, qui font déjà partie du document budgétaire.

Ces tableaux ont été préparés en concertation avec l'agent comptable.

Des annexes budgétaires seront présentées pour information au Conseil et ne nécessiteront pas de vote :

- Un tableau sur les dépenses par destination et les recettes par origine d'autre part. Ce tableau figure déjà dans le document budgétaire, mais les dépenses non décaissables et les recettes non encaissables n'y figureront plus.

- Un tableau détaillant les opérations pour compte de tiers.
- Un tableau relatif aux opérations sur recettes fléchées.
- Des tableaux agrégés et détaillés des opérations pluriannuelles d'investissements.

Tableau des opérations liées aux recettes fléchées

Par définition, les recettes sont globalisées. En revanche, il peut y avoir des financements sur des objets précis, par exemple un remboursement du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche pour les dépenses de loyer ou des crédits sur des UF, des contrats doctoraux, etc. L'établissement réserve des crédits à ce titre mais les recettes sont considérées comme globalisées, sauf quelques exceptions. L'idée du tableau est d'identifier dans les recettes fléchées les recettes qui ont une utilisation prédéterminée par les financeurs et qui seront potentiellement réalisées sur un exercice différent de leurs encaissements, ce qui est notamment le cas des opérations du Contrat de Plan État-Région (CPER) et éventuellement d'importants contrats de recherche.

Chaque année, l'équipe de direction pourra proposer des recettes fléchées et cette proposition devra être validée par le contrôleur budgétaire, c'est-à-dire le Rectorat de Créteil. Dans la proposition faite pour le budget 2015, il est proposé de retenir en opérations fléchées les opérations du programme pluriannuel d'investissements de travaux et dont le financement externe est supérieur à 1,5 M€.

Sur 2015-2018, les financements de l'Etat fléchés sont la restructuration de la dalle et la mise en sécurité du bâtiment de la faculté de médecine, qui seront financées dans le cadre du CPER. Les autres financements publics fléchés sont des opérations de restructuration financées à 80 % ou 90 % par la Région.

Sur l'exercice 2015, les encaissements sur les opérations liées aux recettes fléchées sont prévus à hauteur de 4 625 674 € tandis que les décaissements sur ces opérations sont prévus à hauteur de 6 035 830 €. Les autorisations d'engagement (7 136 125 €) sont supérieures à ces décaissements. Des marchés de travaux vont être lancés et c'est à leur date de signature que les autorisations d'engagement, pour le montant global du marché (qui sera un montant ferme), seront engagées, même si les décaissements interviendront les années suivantes. Un solde budgétaire négatif de 1 410 156 € est donc prévu pour l'exercice 2015.

Tableau des autorisations budgétaires

Ce tableau n'identifie plus de « recettes de fonctionnement » et de « recettes d'investissement » mais des « recettes globalisées » et des « recettes fléchées ».

Pour 2015, on considère que le montant des recettes qui seront encaissées sera égal à celui des recettes qui seront constatées sur l'exercice. On prévoit 229 847 881 € de recettes encaissables.

En termes de dépenses, on retrouve trois enveloppes : personnel (avec un détail pour la contribution de l'université aux pensions civiles), fonctionnement et investissement :

- On estime que les autorisations d'engagement pour le personnel seront égales aux crédits de paiement.
- En matière de fonctionnement et d'investissement, les autorisations d'engagement peuvent être supérieures aux crédits de paiement. C'est le cas pour les investissements prévus pour 2015.
- Les charges de fonctionnement ne comprennent plus les charges d'amortissement et les provisions ni les opérations internes. On a considéré pour 2015 que les autorisations d'engagement pour les dépenses de fonctionnement seront égales aux crédits de paiement.

Un solde budgétaire déficitaire de 6 355 467 € apparaît, ce qui correspond à la prévision de prélèvement sur le fonds de roulement.

Tableau des opérations pour compte de tiers

Ces opérations sont traduites en comptabilité.

Sont suivies notamment :

- les opérations relatives à la TVA collectée,
- les opérations relatives à la part de TVA déductible qui n'est pas imputée au budget,
- les encaissements et les décaissements de la Sécurité sociale étudiante,
- certaines conventions de recherche où l'établissement est coordinateur et doit décaisser des crédits auprès de partenaires,
- les opérations sur lesquelles l'organisme n'a pas de marge de manœuvre, par exemple l'aide à la mobilité internationale.

Au total, 3 903 600 € d'encaissements et 3 232 600 € de décaissements sont prévus pour l'exercice 2015. Cette différence influe sur l'équilibre financier.

Tableau de l'équilibre financier

La variation prévisionnelle de trésorerie devient un élément d'appréciation de l'équilibre du budget.

On prévoit une variation de trésorerie de 5 684 467 € (et non pas de 6 355 467 €) pour l'exercice 2015, dont 1 410 156 € sur la trésorerie fléchée et donc 4 274 311 € sur la trésorerie disponible non fléchée.

Plan de trésorerie

Le plan de trésorerie permet le lien entre les différents tableaux budgétaires : le tableau des autorisations budgétaires, le tableau d'équilibre financier, le tableau des opérations sur recettes fléchées et le tableau des opérations pour compte pour tiers.

Cet outil permet à l'établissement de connaître sa capacité à honorer les engagements qu'il a pris mais aussi à financer de nouveaux projets.

L'établissement doit veiller à ce que son solde de trésorerie ne soit jamais négatif et à ce qu'il conserve une marge de sécurité.

Le plan de trésorerie détaille, par mois, les différents types d'encaissements et de décaissements.

Les décaissements devraient être supérieurs aux encaissements, soit un solde négatif de 5 684 467 €.

3. OFFRE DE FORMATION

3.1. Approbation de DU et CU

(Projection de diapositives.)

Mme ALBANÈSE présente les tarifications proposées pour l'ensemble des diplômes d'université (DU), certificats d'université (CU) et diplômes interuniversitaires (DIU) qui ont reçu un avis favorable de la CFVU le 18 mai et qui ont été soumis à l'analyse des membres de la commission des moyens le 3 juin. Toutes ces tarifications ont reçu un avis favorables des deux commissions.

Il est proposé de renouveler six CU, DU ou DIU de la faculté de médecine à destination de professionnels médecins et de professionnels paramédicaux :

- le CU « Prise en charge paramédicale des syndromes drépanocytaires majeurs »,
- le DU « Appareil locomoteur et vieillissement »,
- le DU « Expertise dans la gestion des interventions pour urgences sanitaires »,
- le DU « Procédures de soins en gériatrie »,
- le DU « IRM en pratique clinique »,
- le DIU « Gestion des infections et soins complémentaires en onco-hématologie » :

Est créé le CU « Stage intensif français langues étrangères de pré-rentree », qui est proposé aux étudiants dans le cadre de leur mobilité internationale vers l'UPEC et qui leur permet de disposer d'outils culturels mais aussi de stages intensifs en français pour leur permettre d'intégrer l'université dans les meilleures conditions.

Deux projets de DIU UPEC–UPEM portés par l'EUP sont créés : « Projet urbain et d'aménagement participatif » et « Agir en situation métropolitaine: le cas du Grand Paris ». Ces projets sont ouverts en formation continue et vont permettre de bénéficier de l'expertise de l'EUP et de ses enseignants–chercheurs pour aborder ces sujets.

Trois DU ou DIU de la faculté de droit sont proposés :

- le DU « Contentieux international des affaires », qui est un renouvellement,
- le DU « LLM contentieux international des affaires approfondies » (modules 5 et 6), qui est une création,
- le DIU « Expertise médicale dans le cadre de la protection des majeurs », qui est une création et qui est réalisé en collaboration avec la faculté de médecine de Paris Descartes.

Le DU « Création d'activités », porté par l'IUT Sénart–Fontainebleau et proposé en renouvellement, a pour objectif d'accompagner les adultes dans leurs souhaits de création d'entreprise. Il associe des missions locales et des créateurs d'entreprise.

Les membres du Conseil d'Administration n'ayant pas de questions ni de commentaires, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve à la majorité (2 contre, aucune abstention) les DU, DIU et CU présentés.

4. QUESTIONS DIVERSES

4. Approbation des procès–verbaux des séances du Conseil d'Administration du 30 janvier et du 27 mars 2015

Mme CHEVALIER revient sur une de ses interventions, à la page 5 du procès–verbal de la séance du 30 janvier. Il est écrit qu'elle évoque une phrase apparaissant au fronton de la bibliothèque universitaire (BU) : « Je suis sans pitié, sans scrupule, sans compassion, sans indulgence, pas sans intelligence ». Or cette phrase n'apparaît pas sur le fronton de la BU mais sur son site web.

En l'absence d'autres remarques, le **Président** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité les procès–verbaux de ses séances du 30 janvier et du 27 mars 2015.

Mme CHEVALIER fait remarquer que ces procès–verbaux n'étaient pas dans le dossier envoyé aux membres du Conseil d'Administration avant la présente séance et qu'elle n'a donc pas pu les lire.

Le Président prévoit de veiller à ce que les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration soient bien dans les dossiers envoyés aux membres.

M. TUTIN signale que :

- De nombreuses informations, notamment sur les maquettes des diplômes, ont disparu des sites Internet des facultés, dont la faculté de sciences économiques et de gestion.
- Les personnels du laboratoire Physique des liquides et milieux complexes (PLMC), en particulier son directeur, estiment qu'ils ont été mis en cause de façon injuste et sur des éléments erronés. Ils considèrent être l'objet d'une forme de mépris et ils indiquent que « l'engagement écrit de la Direction, renouvelé devant le CA du 7 novembre de veiller à la pérennité du travail scientifique de l'équipe, n'a été suivi d'aucune action tangible ». Ils demandent aux membres du CA de prendre leurs responsabilités pour remédier à cette situation.

Le Président souligne que :

- La Commission Recherche a soutenu chacune des équipes de recherche, ce qui a conduit à leur validation par la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle (DGESIP). La Direction s'est notamment battue pour la création d'une équipe « BioTN ».
- Depuis près de 10 ans, il est demandé à l'équipe PLMC de trouver un positionnement. Des discussions ont eu lieu mais elles n'ont pas abouti. Les maîtres de conférences de cette équipe se sont vus proposer des congés pour recherches et conversations thématiques (CRCT) pour pouvoir évoluer dans leur carrière, mais ils n'ont pas demandé de CRCT. Le Président a reçu un mail de l'ancien responsable du laboratoire PLMC, qui lui a fait part de son désagrément puisqu'il considérait qu'il était présenté comme coupable de la situation dans laquelle se trouve son équipe. Le Président a répondu à cet ancien directeur qu'il n'était pas coupable mais responsable d'une équipe et que, à l'évidence, il n'était pas parvenu à l'accompagner.

M. MOSCOVICI précise que depuis novembre 2014, la faculté des sciences et technologie a proposé que l'équipe PLMC reste sous forme d'un groupe de recherche à l'intérieur d'un laboratoire. Des négociations ont eu lieu mais ce laboratoire refuse d'intégrer à très court terme cette équipe, parce qu'il considère que cela pourrait créer un déséquilibre en son sein. Cependant, ce laboratoire est prêt à l'intégrer dans un, deux ou trois ans. Par conséquent, M. MOSCOVICI suggère de donner un statut provisoire à l'équipe pour qu'elle puisse, sous l'égide de la faculté des sciences et technologie, continuer ses recherches dans les meilleures conditions possibles.

M. TUTIN fait remarquer que la situation de blocage vient notamment des difficultés soulevées du côté des laboratoires.

Le Président prévoit de rediscuter de la situation avec la vice-présidente en charge de la Commission Recherche.

La séance est levée à 11 heures 59.